

DELIBERATION

relative à l'accord de la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle 6903, Route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates

Vu la parcelle 6900 de la Commune de Plan-les-Ouates, dite Route du Vélodrome 34 à Plan-les-Ouates, dans laquelle la Commune est copropriétaire d'une part de PPE à hauteur de 133/1000, dans laquelle des droits existent sur la parcelle 6903,

vu la parcelle 6899 de la Commune de Plan-les-Ouates dite Route du Vélodrome 38 à Plan-les-Ouates, dans laquelle la Commune est copropriétaire d'une part de PPE à hauteur de 132/1000, dans laquelle des droits existent sur la parcelle 6903,

vu l'absence de servitudes d'usage de stationnement et d'empiètement sous les immeubles situés Route du Vélodrome 44-54, concernant la parcelle 6903, ces servitudes auraient dû être créés lors de la construction desdits immeubles,

vu l'absence de ces servitudes qui desservent les sorties de secours sous les immeubles situés Route du Vélodrome 44-54, et qui débordent sur les parcelles,

vu la demande des gestionnaires de cet immeuble de régulariser cette situation, en mettant en place ces servitudes qui concernent dans les faits tous les copropriétaires,

vu les trois plans de servitudes établis par le bureau Géomètres MBC Ingéo le 5 août 2021 concernant la constitution de ces servitudes en sous-sol sur les anciennes parcelles 6903, 16168, 16173 et 16180 de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'absence de frais résultant de cette opération à la charge de la Commune,

vu l'indemnité d'un montant de 5 300 F, au bénéfice de la Commune, correspondant aux frais d'étude du dossier,

vu l'exposé des motifs EM 155 -2024, du mois d'octobre 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement, en sous-sol, en partie sur la parcelle 6903, respectivement au profit des parcelles 16168 (Vélodrome 44), 16169 (Vélodrome 46), 16170 (Vélodrome 48), 16171 (Vélodrome 50), 16172 (Vélodrome 52), 16173 (Vélodrome 54) de la Commune de Plan-les-Ouates, propriétés de SwissLife AG (Plan n°1), étant précisé que les frais inhérents à ces inscriptions et à tout entretien ne seront pas à la charge de la Commune.

2. D'accepter la mise en place de servitudes de construction (empiètement A à C), du sous-sol au rez-de-chaussée, sur la parcelle 6903, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°2).
3. D'accepter la mise en place de servitudes de construction (empiètement B), sur la parcelle 6903, étant précisé que l'empiètement A concernera la parcelle 16180, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°3).
4. De comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats ;
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant la mise en place de ces servitudes.

SG/NM - / SF / 19.11.2024



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 155-2024

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Accord pour la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle 6903, Route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates

Plan-les-Ouates – octobre 2024

Accord pour la mise en place de servitudes d'usage exclusif de places de stationnement et d'empiètement, en sous-sol, sur une partie de la parcelle 6903, Route du Vélodrome 34-38, à Plan-les-Ouates

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Dans le cadre d'une opération immobilière concernant l'immeuble situé Route du Vélodrome 44-54 à Plan-les-Ouates, les notaires se sont aperçus de l'absence d'une servitude d'usage exclusif de places de parking et de deux servitudes d'empiètement pour les sorties de secours des parkings dudit immeuble. En effet, ces servitudes auraient dû être régularisées au moment de la construction de cet immeuble et n'existent donc pas à ce jour.

Ces trois servitudes sont nécessaires pour l'accès aux sorties de secours liées aux parkings de l'immeuble précité.

Compte tenu du besoin de mise en place de ces servitudes, nous avons été approchés par les gestionnaires de l'immeuble précité, en vue de régulariser la situation.

En effet, nous sommes copropriétaires d'une part de PPE à hauteur de 133/1000èmes dans la parcelle 6900 de la Commune de Plan-les-Ouates, dite Route du Vélodrome 34 à Plan-les-Ouates, dans laquelle des droits existent sur la parcelle 6903, et d'une part de PPE de 132/1000èmes dans la parcelle 6899 de la Commune de Plan-les-Ouates dite Route du Vélodrome 38 à Plan-les-Ouates, dans laquelle des droits existent aussi sur la parcelle 6903.

Dès lors que la mise en place de ces servitudes jouxte une parcelle dans laquelle nous avons des droits fonciers, l'accord de la Commune est requis.

Pour ce faire, la délibération y relative prévoit ces modalités.

2. Explications techniques

Du besoin de servitudes

La parcelle n° 6903 est située en partie le long de la Route de Vélodrome 34-38, sur la Commune de Plan-les-Ouates.

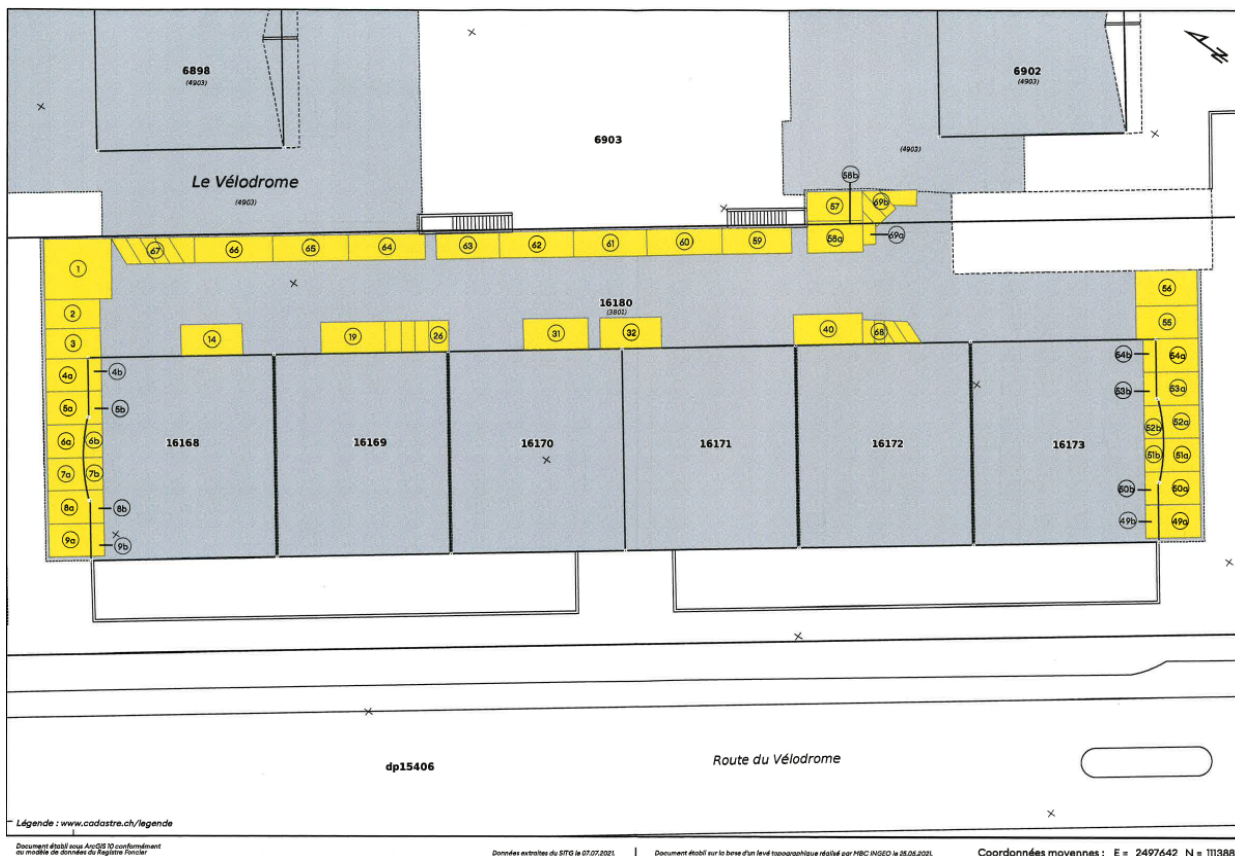
Trois plans de servitudes ont été établis par le bureau Géomètres MBC Ingéo SA le 5 août 2021 qui concernent la constitution de ces servitudes en sous-sol sur les anciennes parcelles 6903, 16168, 16173 et 16180 de la Commune de Plan-les-Ouates.



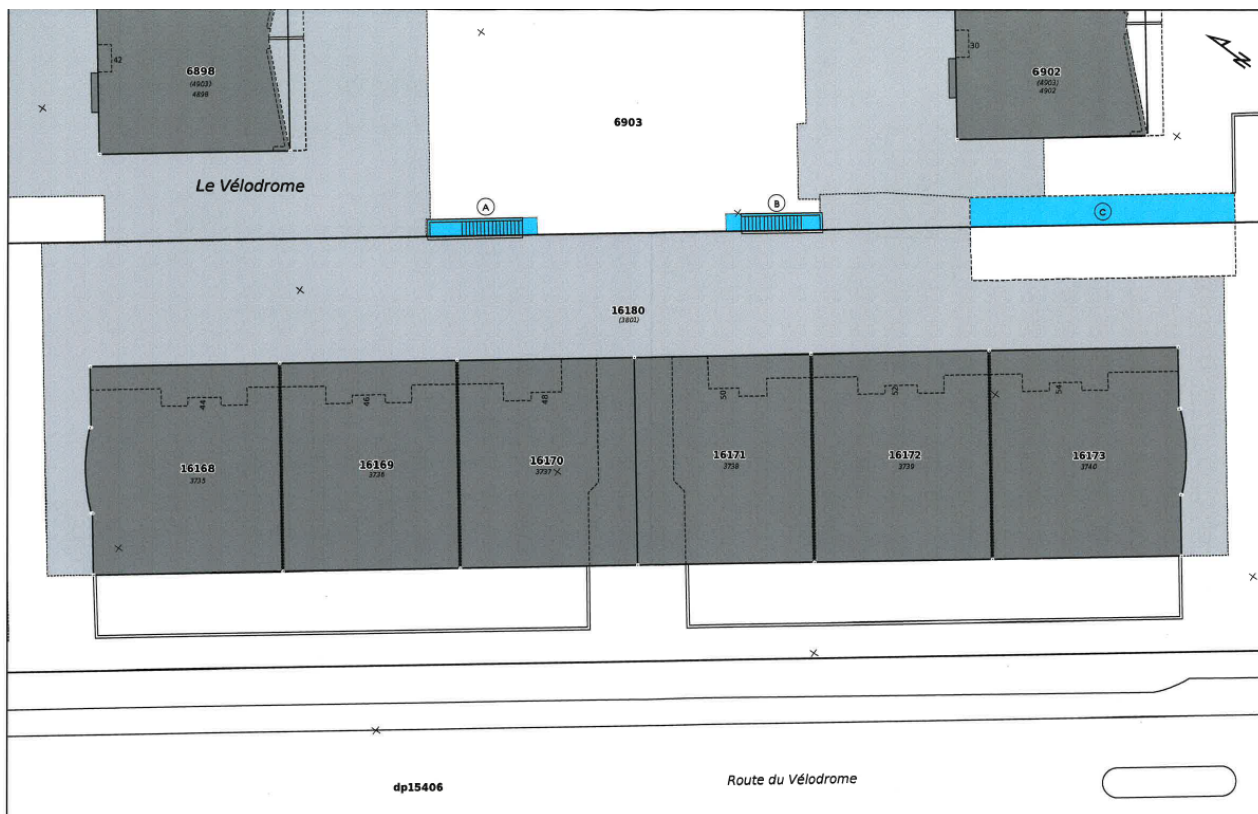
Concrètement, l'opération est la suivante :

- Accord pour la mise en place d'une servitude d'usage exclusif de places de stationnement, en sous-sol, par la copropriété, en partie sur la parcelle 6903, respectivement au profit des parcelles 16168 (Vélodrome 44), 16169 (Vélodrome 46), 16170 (Vélodrome 48), 16171 (Vélodrome 50), 16172 (Vélodrome 52), 16173 (Vélodrome 54) de la Commune de Plan-les-Ouates, propriétés de SwissLife AG (Plan n°1) ;
- Accord pour la mise en place d'une servitude de construction (empiètement A à C), du sous-sol au rez-de-chaussée, concernant la parcelle 6903, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°2) ;
- Accord pour la mise en place d'une servitude de construction (empiètement B), sur la parcelle 6903, étant précisé que l'empiètement A concerne la parcelle 16180, au profit des parcelles précitées, propriétés de SwissLife AG (Plan n°3).

Plan de servitude n°1 – Parcelles 6903, 16168, 16173, 16180 - usages de places de stationnement 1 à 69 en sous-sol



Plan de servitudes n°2- Parcelle 6903 - construction, empiètement A à C du sous-sol au rez-de-chaussée





3. Partie financière

Les frais résultant de cette opération seront à la charge des gestionnaires de l'immeuble précité.

Cela étant, au vu de l'étude du dossier, une indemnité à hauteur de 5 300 F sera octroyée à la Commune de Plan-les-Ouates et sera comptabilisée dans le compte de résultats.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif a prévu, avec votre accord, d'octroyer l'accord de la Commune pour la mise en place de ces servitudes et vous recommande de voter cette délibération.

Le Conseil administratif

SG NM/#.../octobre 2024

1

"Copie ORIGINAL RF"

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Plan 38 - Echelle 1:250

Parcelles 6903 - 16168 - 16173 - 16180

PLAN DE SERVITUDE

Sous-sol

 USAGE, (Usage de places de stationnement - 1 à 69)

D. 3814C02_serv1/EO

URBANISME

Demande N°

Emoluments Fr

Voir rapport annexé

Genève, le

Dressé par :

MBCINGEO

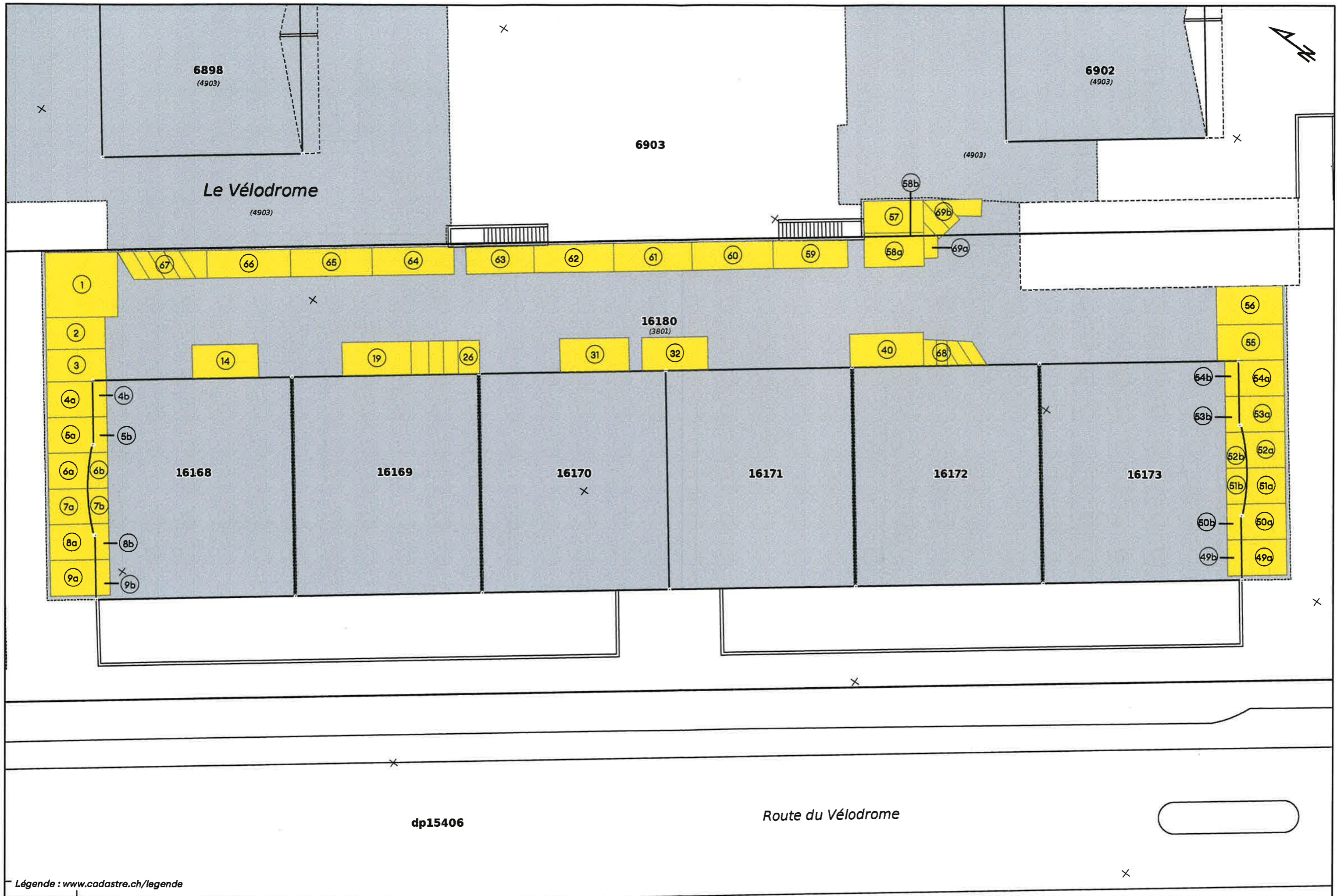
MBC INGÉO SA
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES
BREVETÉS – SIA

ROUTE DE TROINEX 33
CH - 1234 VESSY
+41 22 343 66 88
ADMIN@MBC-INGEO.CH



Document établi
sous forme numérique

Etabli le : 5 août 2021



Légende : www.cadastre.ch/legende

2

"Copie ORIGINAL RF"

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Plan 38 - Echelle 1:250

Parcelle 6903

PLAN DE SERVITUDE

Du sous-sol au rez-de-chaussée

 CONSTRUCTION, (Empiètement - A à C)

D. 3814C02_serv2/EO

URBANISME

Demande N°

Emoluments Fr

Voir rapport annexé

Genève, le

Dressé par :

MBCINGEO

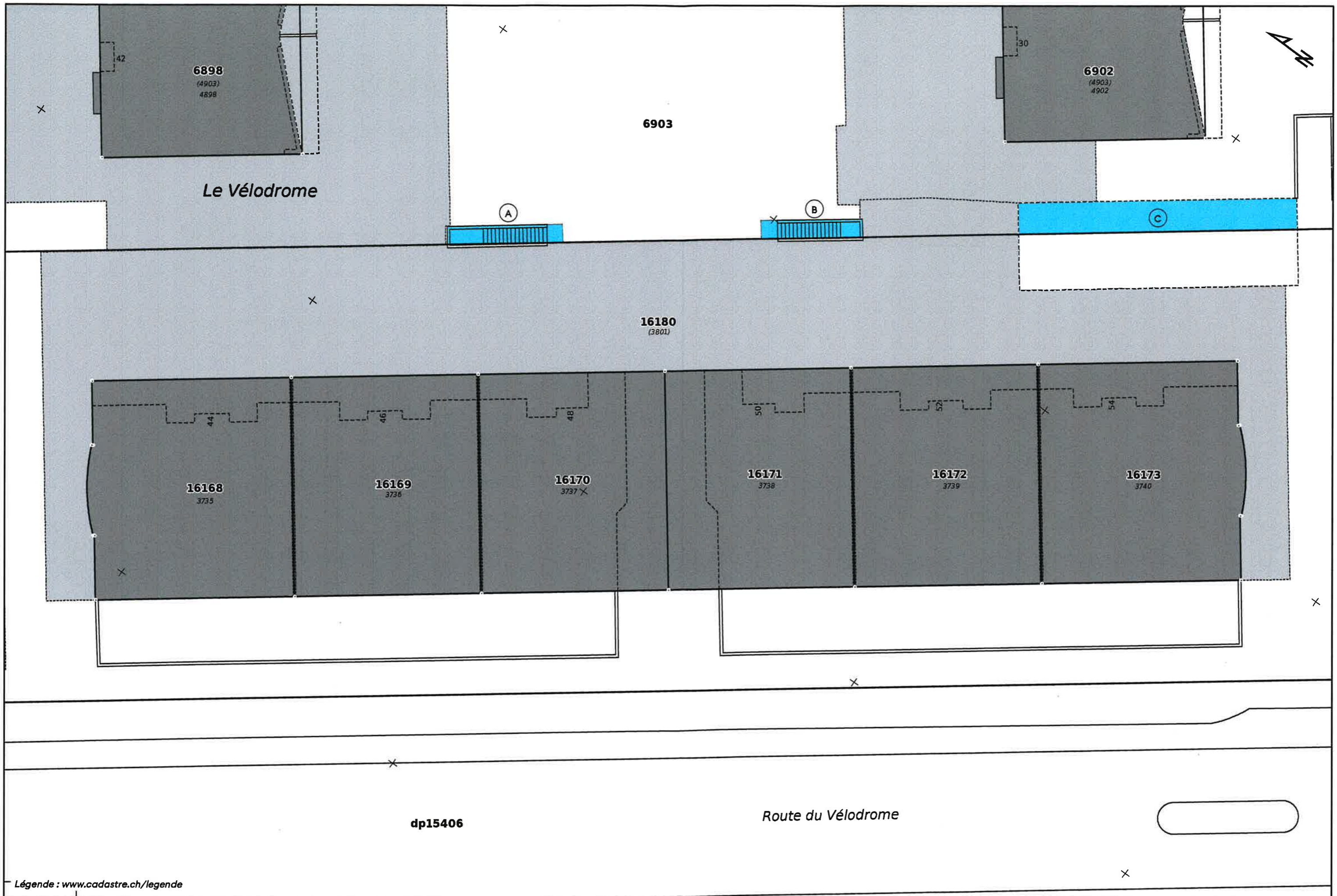
MBC INGÉO SA
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES
BREVETÉS — SIA

ROUTE DE TROINEX 33
CH - 1234 VESSY
+41 22 343 66 88
ADMIN@MBC-INGEO.CH



Document établi
sous forme numérique

Etabli le : 5 août 2021



Légende : www.cadastre.ch/legende

3

"Copie
ORIGINAL RF" COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Plan 38 - Echelle 1:250

Parcelles 6903 - 16180

PLAN DE SERVITUDE

Sous-sol

 CONSTRUCTION, (Empiètement - A et B)

D. 3814C02_serv3/EO

URBANISME

Demande N°

Emoluments Fr

Voir rapport annexé

Genève, le

Dressé par :

MBCINGEO

MBC INGÉO SA
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES
BREVETÉS – SIA

ROUTE DE TROINEX 33
CH - 1234 VESSY
+41 22 343 66 88
ADMIN@MBC-INGEO.CH

*Document établi
sous forme numérique*



Etabli le : 5 août 2021



Légende : www.cadastre.ch/legende

Document établi sous ArcGIS 10 conformément au modèle de données du Registre Foncier

Données extraites du SITG le 07.07.2021.

Document établi sur la base d'un levé topographique réalisé par MBC INGEO le 25.05.2021.

Coordonnées moyennes : E = 2497642 N = 1113882